

*Les subsides*

Il y a des alertes que tous les députés devraient remarquer. Nous nous inquiétons à juste titre lorsque les membres mêmes du cabinet ne témoignent pas grand respect pour la tradition parlementaire. Les fuites qui ont eu lieu avant la présentation du budget en sont un exemple récent lui aussi. Nous savons qu'en Grande-Bretagne des ministres ont démissionné pour des fuites de bien moindre importance, mais dans ce cas-ci personne n'a offert de remettre sa démission ou même d'admettre que quelque chose hors de l'ordinaire était survenue. A en croire le gouvernement, tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Nous avons également vu le gouvernement permettre à des personnes n'ayant pas le statut de député—en l'occurrence le président du parti—de remettre des chèques du gouvernement lors d'une manifestation particulièrement partisane. Toute personne désireuse de recevoir l'un de ces chèques devait être présente à cette manifestation où ils étaient distribués. La chose s'est produite dans la circonscription du député de Bruce-Grey (M. Gurbin). Nous devrions tenir compte de ce genre d'avertissement, car un tel état de choses est inquiétant et peut saper les fondements de notre institution.

Je pourrais vous citer d'autres exemples: l'affaire Gillespie, les faveurs dispensées à certaines personnes comme cet architecte dont nous avons parlé il y a peu de temps ici-même. Il y a aussi un problème de responsabilité du pouvoir l'exécutif vis-à-vis du Parlement. On a pu voir à quelles méthodes le gouvernement a eu recours pour éviter d'assurer cette responsabilité. La principale sans doute a consisté à essayer de réclamer à plusieurs reprises un montant excessif de pouvoir d'emprunt. Une autre solution a consisté à remettre des lettres d'appui présumé à des sociétés comme Canadair ou Consolidated Computer. Toutes ces manœuvres ont pour effet d'empêcher les députés de l'opposition et le Parlement dans son ensemble de débattre toutes ces questions.

Autre exemple, le fait que toutes les sociétés de la Couronne ne rendent pas des comptes systématiquement. Plusieurs d'entre elles n'ont pas remis de rapport, même si elles sont tenues de le faire tous les ans. Pour éviter de rendre des comptes au Parlement, le gouvernement a aussi eu recours à la propagande. Je pense notamment aux récentes campagnes au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et sur la constitution. Ce faisant, le gouvernement fait fi du Parlement et nie les droits des parlementaires. Nous ne pouvons plus débattre à fond et librement les problèmes au Parlement, dont c'est pourtant le rôle. C'est un abus de pouvoir de la part du gouvernement et une atteinte aux pouvoirs du Parlement.

Il y a aussi le problème des responsables de l'application de la politique du gouvernement sur lesquels la Chambre n'a aucun droit de regard, comme on a pu le voir récemment à l'occasion de la constitution de la CIDC, une super-société de la Couronne qui n'est pas sans susciter des inquiétudes. Le Parlement n'a pas autorisé l'établissement de cette société. Celle-ci reçoit les deniers publics et les ventile entre diverses sociétés de la Couronne. Elle tâche de survivre, de surnager et de prendre de l'extension sans que le Parlement ait le moindre-ment voix au chapitre.

Il y a ensuite tout le problème de l'administration en secret de domaines pour lesquels le Parlement ne peut réclamer de comptes au gouvernement. C'est toute la question de l'administration par décrets du conseil. L'un des exemples les plus significatifs, c'est celui des modifications apportées en secret et sans

aucun débat au Parlement à la loi sur les mesures de guerre. Cette affaire a suscité des inquiétudes. Il y a aussi tout le problème de l'arbitraire ministériel comme on a pu le voir clairement avec le projet de loi C-48. J'ai participé aux travaux du comité qui a examiné la question. Nous avons traité de certains des domaines pour lesquels les ministres disposaient de grands pouvoirs, assortis d'une grande marge de manœuvre et d'une entière liberté. Bafouer ainsi le Parlement présente peut-être un avantage pour les administrateurs, les ministériels et le cabinet, mais, si cette tendance se maintient, nous risquons de nous retrouver avec un gouvernement sans véritable représentation de l'électorat. Nous serons dirigés par un gouvernement qui agit dans le secret, dont les lois seront préparées par le cabinet de concert avec des bureaucrates; nous nous retrouverons avec des sociétés d'État dont les initiatives auront une influence concrète sur l'économie et le pays, le tout sans la possibilité de discuter de quoi que ce soit à la Chambre des communes. Par conséquent, le Parlement cessera essentiellement d'être la source des mesures législatives puisqu'on le privera de ses moyens de tenir des débats valables sur des questions vitales et enlèvera à la population la possibilité d'y être utilement représentée. En fait, il deviendra, par nos soins, le squelette de la noble institution qu'il a été jusqu'ici.

Les Canadiens commencent à comprendre que bon nombre des mesures qui leur sont imposées sont du cru du gouvernement et non plus du Parlement. En d'autres mots, en tant que particuliers ou représentants d'une région donnée, il ne nous est plus donné d'influer concrètement sur le cours de événements qui touchent de très près nos concitoyens. Les Canadiens ont le droit d'espérer qu'ils seront représentés démocratiquement au sein des institutions qui font, ou devraient faire, autorité sur le gouvernement. Nous pourrions nous retrouver dans une situation semblable à celle dont j'ai fait état dans mon premier exemple pour expliquer les raisons à l'avènement du Parlement. De nos jours, le cabinet se dote d'instruments de contrôle financiers illimité, et il contrôle le reste pratiquement tout autant.

Au cours de la dernière partie de mes observations, je voudrais traiter de certaines mesures qui ont été prises pour modifier le fonctionnement de cette institution. Je voudrais citer deux exemples de ces mesures que nous appliquons maintenant à la Chambre et qui témoignent des efforts entrepris par le comité. La première initiative qui a préoccupé les députés a été celle de consacrer le mercredi à l'étude des initiatives parlementaires dans le but de réserver une journée entière à l'examen de ces questions. Il s'agissait de redorer le blason du député en tant que représentant d'un groupe donné de citoyens, car notre comité s'est efforcé de donner à chacun des députés sa juste place dans cette institution et de lui permettre de jouer un rôle percutant. Or cela ne saurait se produire que lorsque l'ensemble des députés de la Chambre des communes peuvent se prévaloir effectivement de ce mécanisme, lequel doit faire ses preuves. C'est là un excellent exemple de ce que le comité cherche à accomplir.

● (1640)

Le second changement a été vraiment passionnant. J'ai entendu à cet égard bien des observations de la part de députés des deux côtés de la Chambre. Je veux parler des interventions d'une durée de 20 minutes suivies d'une période de questions